



Xynthia

La Charente-Maritime a été cruellement touchée par la tempête Xynthia dans la nuit du 27 au 28 février 2010. Ce type de phénomène extrême révèle la fragilité de notre littoral mais aussi de notre société, qui a la mémoire courte.

Dossier réalisé par **Jean Roquecave** et **Jean-Luc Terradillos**

Photos **Benjamin Caillaud**

À Oléron, la plage de Grand-Village le 28 février 2010.





Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia s'abat sur l'Europe occidentale, du Portugal à la Scandinavie. En France, ses effets les plus violents se font sentir sur les zones littorales de Charente-Maritime et de Vendée. Le bilan humain est lourd, 35 morts au sud de la Vendée et 12 en Charente-Maritime. Les activités primaires, agriculture et ostréiculture, sont durement touchées en Charente-Maritime : 40 000 ha de terres agricoles, soit 10 % de la surface cultivable du département, ont été recouverts d'eau salée et un millier d'exploitations agricoles sont sinistrées. Les 500 ha de marais salants de l'île de Ré sont balayés par le flot. L'ostréiculture a subi un rude choc. Si, contrairement à 1999, les parcs en mer ont été peu touchés, les installations à terre sont quasiment détruites, et l'ensemble du matériel est hors d'usage : 90 % des établissements ostréicoles ont été touchés, et les dégâts sont évalués à 55 millions d'euros.

Les ports de plaisance sont dévastés et une vingtaine d'entreprises de la filière nautique, basées pour l'essentiel autour du port des Minimes à La Rochelle, sont envahies par la mer, dont le groupe Pochon, numéro un français de l'électricité et de l'électronique marine, et la première voilerie française, Incidences. Plus généralement, 700 entreprises artisanales enregistrent des dégâts en Charente-Maritime, pour un montant de l'ordre de 25 millions d'euros.

Pour les collectivités locales, le bilan est également lourd. Avec bon nombre de dégâts qui ne sont pas assurables, et en premier lieu les digues. La remise en état de la totalité des digues enfoncées par les vagues est estimée à 200 millions d'euros, et prendra plusieurs années. Les équipements et la voirie des communes du littoral ont aussi beaucoup souffert. À La Rochelle, les dégâts non assurables, défenses contre la mer ou falaises qu'il faut consolider, sont évalués à 25 millions d'euros. La facture qui restera à la charge du département de Charente-Maritime est de l'ordre de 27 millions d'euros, dont 10 millions pour la reconstruction des digues et 6 pour les travaux de voirie.

Dans les jours qui ont suivi la catastrophe, l'État engage des opérations de colmatage des digues, avant d'annoncer un «plan digue» national. Nicolas Sarkozy, entouré de plusieurs ministres, visite à deux reprises, le 1^{er} et le 16 mars, les zones sinistrées. À cette occasion, il annonce que l'État «ne laissera pas se réinstaller des gens dans des maisons situées dans des lieux où il y a des

risques mortels». À sa demande, les préfetures de Vendée et de Charente-Maritime établissent un zonage des zones inondées, et classent un certain nombre de secteurs en «zones noires», où les habitations seront rasées et les propriétaires indemnisés par l'État. Près de 600 habitations dans 12 communes sont visées par cette procédure en Charente-Maritime, ce qui déclenche les protestations véhémentes des habitants comme des élus de tous bords. Le 15 avril, le ministre de l'Écologie Jean-Louis Borloo vient en personne calmer le jeu à La Rochelle, en rebaptisant les zones noires «zones de solidarité», et en précisant que les destructions ne pourraient avoir lieu qu'à l'issue d'une procédure normale de déclaration d'utilité publique soumise au contrôle de la justice. Depuis, les contestations n'ont pas cessé, les associations de sinistrés attaquant les décisions de l'État devant les tribunaux, alors que les élus dénoncent la méthode «absurde» et «expéditive» qui a présidé aux zonages.

Parallèlement, une partie des sinistrés ont accepté de quitter leur habitation. A la mi-juin, une centaine de maisons destinées à être rasées avaient été rachetées par l'État. **J. R.**

De gauche à droite et de haut en bas, sauveteur militaire à Fouras (2 mars), Saint-Trojan et le pont d'Oléron (28 février), maisons et voitures aux Boucholeurs (2 mars), maison sinistrée à Fouras (2 mars), mobilier détruit à Port-des-Barques (5 mars).



